

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 avril 2022

VI. Approbation de la délibération relative aux congés pour recherche ou conversions thématiques, année universitaire 2022-2023

Le dispositif de Congés pour Recherches ou Conversions thématiques (CRCT) permet à un Enseignant-Chercheur (EC) de bénéficier d'une période de dispense d'enseignement et de tâches administratives pour approfondir, débiter ou finaliser des projets de recherche.

Il peut être sollicité par l'EC, dans le cadre de la campagne nationale et/ou au niveau local (art. 19 décret n°84-431). Au vu d'un projet, les EC peuvent demander un CRCT d'une durée de 6 mois par période de 3 ans ou de 12 mois par période de 6 ans passée en position d'activité.

Dans le premier cas (procédure « nationale »), le président d'université donne un avis et l'évaluation du dossier de l'EC est réalisée par la section du CNU compétente. Le CRCT est, dans ce cadre, accordé par le Président de l'université sur proposition de la section compétente du CNU.

Dans le second cas (procédure dite « au titre de l'établissement »), l'évaluation du dossier est assurée par le Conseil Académique. Le CRCT est alors accordé par le Président de l'université après avis du Conseil académique siégeant en formation restreinte.

Dans les deux cas, le coût est intégralement supporté par l'établissement.

Le tableau ci-dessous retrace les attributions des années précédentes et l'état actuel des demandes et des attributions au titre du CNU pour 2022-2023 :

	CRCT accordés/demandés CNU		Contingent Etablissement Voté en CA	CRCT accordés/demandés au titre l'établissement		Total (Semestres)	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2015-2016	2/5	1/7		3/5	3/7	5	4
2016-2017	0/6	1/10	0	0	0	0	1
2017-2018	1/2	1/6	2	1/4	1/1	2	2
2018-2019	1/4	3/5	3	2/6	1/5	3	4
2019-2020	0/3	0/6	6	3/6	3/7	3	3
2020-2021	2/5	2/6	6	3/5	3/9	5	5
2021-2022 Nbr personnes	2/4	2/8		3/4	4/5	5	6
2021-2022 Nbr semestres	2/7	3/11	10 dont au moins 4 SHS	4/6	6/8	6	9
2022-2023 Nbr personnes	0/1	1/4					
2022-2023 Nbr semestres	0/2	1/6	10				

**proposition*

Nous proposons de fixer à 10 semestres de CRCT, l'enveloppe maximale pouvant être accordée par le Conseil Académique pour 2022-2023.

Le Conseil d'administration approuve l'attribution d'un maximum de 10 semestres de CRCT au titre de l'établissement pour l'année 2022-2023.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	
Membres présents :	18
Membres représentés :	7
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	25
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 04/05/2022

Le Président de l'Université

A blue ink signature, appearing to be 'É. BLOND', written in a cursive style.

Éric BLOND